



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-48-21 et DM-49-21.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **21 septembre 2021 à 19 h**, à la salle Marguerite D'Youville du Manoir D'Youville située au 498, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Conformément à l'arrêté ministériel no. 2020-074, une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

Prenez avis que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 17 septembre 2021 à l'adresse courriel : greffe@ville.chateauguay.qc.ca

1. DM-48-21

Emplacement

Adresse : 33, boul. Vanier
Demandeur : Charles Primeau
Lot : 4 051 348

Nature de la demande

- Permettre une profondeur minimale d'une case de stationnement destinée aux personnes handicapées de 5,50 mètres alors que l'article 11.1.6 exige une profondeur minimale de 6 mètres.

PUBLIC NOTICE

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION DM-48-21 and DM-49-21.

PUBLIC NOTICE is given, that at a regular sitting to be held on **September 21st, 2021, at 7 p.m.**, at the salle Marguerite D'Youville at the Manoir D'Youville located at 498 Boulevard D'Youville, Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

In accordance with ministerial ruling no. 2020-074, a written consultation session which will last for 15 days, is held from the date of publication of this notice.

Please note that any interested person must submit their comments no later than September 17th, 2021 to the email address: greffe@ville.chateauguay.qc.ca

1. DM-48-21

Location

Address: 33, boul. Vanier
Enquirer: Charles Primeau
Lot: 4 051 348

Nature of the request

- Allow a minimum 5.50-metre depth of one parking space intended for people with disabilities, whereas subsection 11.1.6 requires a minimum depth of 6 metres.

2. DM-49-21

Emplacement

Adresse : 200, boul. Primeau
Demandeur : Maxime Mallette
Lot : 6 449 421

Nature de la demande

- Permettre une marge avant minimale de 11,14 mètres alors que le point 2.2 du tableau « Normes relatives à un commerce de vente au détail de carburant » de l'article 15.1.2.3 exige une marge avant minimale de 12,20 mètres pour un lave-auto automatique de la classe d'usage « Commerce Spécial (C4) »;
- Permettre une bande de gazon d'une largeur minimale de 1,40 mètre le long de la ligne avant, à l'exception des accès pour un commerce de vente au détail de carburant de la classe d'usage « Commerce Spécial (C4) » alors que l'article 15.1.2.4 c) exige une bande de gazon d'une largeur minimale de 3 mètres;
- Permettre un pourcentage minimal de 8% de la cour avant en espaces verts paysagés naturellement pour un usage « commerce » alors que l'article 10.3.1 du règlement Z-3001 sur le zonage exige un pourcentage minimal de 25%.

Donné à Châteauguay, ce 2 septembre 2021.

Le greffier,



George Dolhan, notaire

2. DM-49-21

Location

Address: 200, boul. Primeau
Enquirer: Maxime Mallette
Lot: 6 449 421

Nature of the request

- Allow a minimum front setback of 11.14 metres, whereas point 2.2 of the table "Standards relating to a retail fuel business" of paragraph 15.1.2.3 requires a minimum front setback of 12.20 metres for an automatic car wash of the "Special Business (C4)" use class;
- Allow a turf strip with a minimum width of 1.40 metres along the front lot line, with the exception of the accesses for a retail fuel business of the "Special Business" use class, whereas subparagraph 15.1.2.4(c) requires a turf strip with a minimum width of 3 metres;
- Allow a minimum percentage of 8% of the front yard as naturally landscaped green space for "commercial" use, whereas subsection 10.3.1 of Zoning By-law Z-3001 requires a minimum percentage of 25%

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



Je soussigné, George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 2 septembre 2021, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-48-21 et DM-49-21, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 2 septembre 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 2 septembre 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire